

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 19

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer au mot :

« décrites »,

le mot :

« mentionnées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.